

**République Française**  
**Arrondissement de NEUFCHATEAU**  
**Département des Vosges**  
**COMMUNE DE DARNEY**  
**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 28 février 2025**

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Régis BELGERI - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - M. Christophe DEMARQUE - Mme Sylvie PALUMBO - M Thibault HEINTZ - Mme Petra LAURAIN - Mme Thérèse LALOGÉ - M. Pascal FERRARD

Absents :

M. Anthony SCHIARATURA  
Mme Yasmine ASKU

Date de la convocation : 21 février 2025

Début du conseil : 20 h

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - SMIC : avis sur demande adhésion de nouvelles collectivités
- 2 - SDANC : avis sur demande adhésion de nouvelles collectivités
- 3 - SDEV : modification statutaire
- 4 - ONF : plan de gestion forestier - distraction parcelles
- 5 - Vente parcelles pour distraction
- 6 - Fonds de concours pour création d'un préau à l'école primaire
- 7 - Fonds de concours pour réparation toiture de l'école primaire
- 8 - Chasse : renouvellement du bail de location
- 9 - Finances : admission en non-valeur pour créance éteinte

Questions diverses

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025. Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**1 - SMIC : avis sur demande adhésion de nouvelles collectivités** (délibération n° 2025.02.28/01)

Monsieur DESVERNES informe que le conseil doit se prononcer sur l'adhésion au SMIC :

- le Syndicat des Eaux du haut du Mont-siège Florémont
- le Syndicat des Eaux de Bel-Air : Frain .

A l'unanimité, ces demandes sont acceptées.

**2 - SDANC : avis sur demande adhésion de nouvelles collectivités** (délibération n° 2025.02.28/02)

Dans sa séance du 10 octobre 2023 les membres du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non-Collectif ont validé les demandes d'adhésion :

- la Commune d'Ainvelle à la compétence "réhabilitation".
- la Commune de Villouxel aux deux compétences à la carte
- la Commune de Rozières-sur-Mouzon aux deux compétences à la carte

A l'unanimité, les Conseillers confirment les propositions du Comité ci-dessus désignées.

**3 - SDEV : modification statutaire** (délibération n° 2025.02.28/03)

La commune de Martinville desservie en électricité par la SICAE Est (Société d'intérêt Collectif Agricole d'Électricité et donc n'appartenant pas à la Concession Enedis) a sollicité le SDEV pour lui transférer sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité sur son territoire.

De ce fait, il est nécessaire de modifier les statuts en conséquence.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

**4 - ONF : plan de gestion forestier - distraction parcelles** (délibération n° 2025.02.28/04)

Le service foncier de l'ONF qui est en cours de rédaction du document de gestion d'aménagement souhaite pouvoir intégrer les modifications des parcelles à distraire et à intégrer au régime forestier.

Il s'agit de (territoire communal)

- la section B parcelles n° 362 et 736, au lieu dit Canton du Parpari d'une contenance de 0,1194 ha à distraire du régime forestier ;

A titre de compensation, les parcelles suivantes seront affectées au régime forestier :

Soit : (territoire communal sur le territoire d'Attigny)

- section A parcelles n° 893, 895, 960, 965, 1105, 1486, 1488, 1490 d'une contenance de 2,1105 ha ;

A l'unanimité, ces modifications sont acceptées.

**5 - VENTE parcelles pour distraction** (délibération n° 2025.02.28/05)

Monsieur le Maire indique que Monsieur Sébastien DELIOT demeurant au Parpari propose d'acquérir deux parcelles situées derrière sa maison, une enclave au milieu de ses près où pâturent ses bovins.

Il s'agit de la parcelle A n° 965 contenant 9 a 57 ca et la parcelle A 960 de 79 a 86 ca, contenant essentiellement du bois d'eau, des friches et quelques arbres dans les épines.

Il propose 4.250 € pour les 89 ares 43 ca.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

**6 – FONDS DE CONCOURS pour création d'un préau à l'école primaire** (délibération n° 2025.02.28/06)

La COM COM des Vosges Côté Sud–Ouest propose la création d'un préau dans la cour de l'école et demande une participation financière de la commune dans le cadre des fonds de concours en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2021.01-26/3 du 26 février 2021.

Le montant estimé est de 35.638,00 HT. La répartition du coût, si le projet totalise 60 % de subvention, s'élèverait à 7.112,60 €.

Cette demande est acceptée, à l'unanimité, à hauteur de 50 % du reste à charge toutes subventions déduites.

**7 - FONDS DE CONCOURS pour réparation toiture de l'école primaire** (délibération n° 2025.02.28/06)

Une autre demande de fonds de concours est prévue pour la réparation du toit de l'école primaire.

Dans les mêmes conditions que citées ci-dessus, le Conseil à l'unanimité, décide que les travaux seront acceptés à la hauteur de 50 % du reste à charge.

## **8 – CHASSE : renouvellement du bail de location** (délibération n° 202502.28/08)

Monsieur le Maire rappelle que le bail de location de droit de chasse du lot unique de la forêt communale arrive à échéance le 31 mars 2025.

Il est donc nécessaire de prévoir un appel d'offres pour relouer le droit de chasse sur les 67 ha 94 de la forêt communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de procéder au renouvellement du droit de chasse, par adjudication, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2028.

## **9 - Finances : admission en non-valeur pour créance éteinte** (délibération n° 2025.02.28/09)

Une demande d'admission en non valeur est présentée concernant une créance éteinte (effacement de dettes dans le cadre de la procédure de surendettement) pour un montant de 43,51 €.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette demande.

## **Informations et questions diverses**

- **distribution** de l'infographe de la gendarmerie relatant leurs interventions sur la commune sur la période de janvier 2023 à décembre 2024 ;
- **contact** du cabinet CETERIS spécialiste du recrutement médical ;
- **invitation** à la démonstration de spectacles pyrotechniques par les Ets PREVOT ;
- **Assemblée Générale** du Crédit Agricole le 12 mars ;
- **Attribution** par le Fonds National de Prévention de la CNRACL (retraite des fonctionnaires territoriales et hospitaliers) d'un montant de 1.990 € pour le remboursement d'achats de matériel de prévention ;
- **deux courses cyclistes** " La 9<sup>ème</sup> Route Thermale" organisées par le Cycle Golbéen, traverseront la commune le 13 avril à 9 h 36 et 10 h 07 ;
- **en prévision**, le 10 juillet, d'une course cycliste en collaboration avec un club Vittelois et la COM COM, départ et retour du champ de foire ;
- **Réunion** le 25 février avec la DRAC sur le projet d'une médiathèque dans les locaux de l'ancien dispensaire ;
- **Présentation** de l'étude réalisée par l'ATD de l'extension du réseau d'assainissement de la Route des Rochottes au niveau du camping ;
- **Proposition** d'acquisition de l'ancien terrain "Lagarde" rue du 8 mai. A vérifier les possibilités de le raccorder au réseau d'assainissement des HLM avant de prendre une décision. A suivre ;
- **Suite** à une demande d'un riverain sur la pose d'un radar pédagogique, rue Lecomte, qui se plaint de la vitesse excessive des véhicules, le Conseil, consulté, décide dans un premier temps de charger le Service Départemental de l'Équipement d'effectuer des contrôles avant de prendre une décision ;
- **Ouverture** du magasin AJ Médical site de la Barbeline ;
- **Vœux** de Mr Pierre Sylvestre pour la Forêt d'Exception ;
- **Le bail** du Garage Peugeot est signé ;
- **Mr Jean-Jacques Munier** résidant sur la commune propose l'ouverture d'une fourrière ce qui évitera les déplacements jusqu'à la SPA de Brouvelieures ;
- **Une assemblée générale** extraordinaire de la copropriété de la Barbeline a eu lieu le 21 février 2025 ;
- **La campagne** capture et stérilisation des chats errants sera reconduite en 2025 pour un montant proposé à 2500 € ;
- **La borne** du serment de Koufra, implantée au Rond Point route d'Épinal sera déplacée ; un panneau relatant la Libération de Darney sera installé.

## **Dates :**

- Samedi 1<sup>er</sup> mars : concert à la salle des fêtes par le comité de jumelage 20h ;
- Jeudi 6 mars : commission finances 19 h 30 ;

- Samedi 8 mars : Assemblée Générale des Maires Ruraux ;
- Samedi 15 mars, dimanche 16 mars et samedi 22 mars : théâtre à la salle des fêtes ;
- Lundi 17 mars : festival forêts en scène : balade guidée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

La secrétaire de séance  
Nicole DELAVILLE



Darney, le 28 février 2025

Le Maire,  
Yves DESVERNES

